

LUCIDA®
SURFACES

CLICORE™

P L A N C H E R S P C

Information sur le produit

- » Guide d'installation
- » Entretien et nettoyage
- » Renseignements sur la garantie

Partie 1 : Guide d'installation

Merci d'avoir choisi un produit Lucida. S'il est correctement installé et entretenu, votre nouveau revêtement de sol sera facile à entretenir et conservera son bel aspect pendant des années.

Veuillez lire toutes les instructions avant de commencer l'installation. Une installation incorrecte annulera la garantie.

ATTENTION !

Vos anciens revêtements de sol peuvent contenir de l'amiante !

NE PAS PONCER, BALAYER À SEC, GRATTER À SEC, PERCER, SCIER, SABLER PAR MICROBILLAGE OU ÉBRÉCHER MÉCANIQUEMENT OU PULVÉRISER LES REVÊTEMENTS DE SOL RÉSILIENTS EXISTANTS DÉJÀ INSTALLÉS, SUPPORT, DOUBLURE EN FEUTRE, LES ADHÉSIFS DE BITUME FLUIDIFIÉ OU AUTRES ADHÉSIFS, PUISQUE CES PRODUITS PEUVENT CONTENIR DES FIBRES D'AMIANTE OU DE LA SILICE CRISTALLISÉE.

- Évitez de créer de la poussière lorsque vous enlevez le revêtement de sol et l'adhésif existants. L'inhalation de ces poussières est un risque de cancer et de lésions des voies respiratoires. Le tabagisme

des personnes exposées aux fibres d'amiante augmente considérablement le risque de lésions corporelles graves.

- À moins d'être certain que le produit est un matériau ne contenant pas d'amiante, vous devez présumer qu'il contient de l'amiante. La réglementation peut exiger que le matériau soit testé pour déterminer sa teneur en amiante et peut exiger le retrait et l'élimination du matériau. Consultez l'édition actuelle de la publication du Resilient Floor Covering Institute (RFCI) intitulée Recommended work Practices for Removal of Resilient Floor Coverings pour obtenir des informations et des instructions détaillées sur l'enlèvement de toutes les structures de revêtement de sol résilient.

OUTILS NÉCESSAIRES :

Cales d'espacement, maillet en caoutchouc, règle, crayon, ruban à mesurer, couteau utilitaire.

I. PRÉPARATIFS GÉNÉRAUX

- Il est préférable de poser les planches en suivant la direction de la source de lumière principale.
- Pour un résultat optimal, assurez-vous de toujours travailler avec 2 à 3 boîtes à la fois, en mélangeant les planches pendant la pose.
- Avant la pose, inspectez le matériel à la lumière du jour pour détecter les défauts ou dommages visibles. Aucune réclamation concernant les défauts de surface ne sera acceptée après l'installation.
- Vérifiez si les conditions du sous-plancher ou du site sont conformes aux spécifications décrites ci-dessous. Si vous n'êtes pas satisfait, n'installez pas le revêtement de sol et contactez votre détaillant.
- Les produits de revêtement de sol peuvent être endommagés par une manipulation brusque avant installation. Faites preuve de prudence lors de la manipulation et du transport de ces produits. Entrez, transportez et manipulez les planches de revêtement de sol de manière à éviter tout dommage. Rangez les boîtes à plat, jamais sur le côté.
- Les revêtements de sol peuvent être lourds et encombrants. Utilisez toujours des techniques de levage appropriées lorsque vous manipulez ces produits. Dans la mesure du possible, utilisez des équipements de manutention tels que des diables ou des chariots à matériaux. Ne soulevez jamais plus que ce que vous pouvez manipuler en toute sécurité
- Calculez la surface de la pièce avant l'installation et prévoyez 5 % de revêtement de sol supplémentaire pour réduire les pertes de coupe.
- L'environnement dans lequel le revêtement de sol doit être installé est d'une importance capitale pour la réussite de l'installation et le maintien de la performance des produits de revêtement de sol. Le revêtement de sol doit être installé uniquement à l'intérieur et l'espace doit également répondre aux exigences climatiques et structurelles.
- Le revêtement de sol ne doit être installé que dans un environnement à température contrôlée. Il est nécessaire de maintenir une température

constante avant, pendant et après l'installation.

- Les radiateurs portables ne sont pas recommandés, car ils risquent de ne pas chauffer suffisamment la pièce et le sous-plancher. Les chauffages au kérosène ne doivent jamais être utilisés.
- Ce produit n'a pas besoin d'être acclimaté.
- Pour les surfaces de plancher dépassant 620 m² (6 400 pi²) ou d'une longueur supérieure à 25 m linéaire (80 pi), utilisez des moulures de transition.

AVIS RELATIF AU COLLAGE

Les revêtements de sol peuvent être posés par collage direct sur des supports en bois (ou en béton) approuvés qui sont uniquement au niveau du sol ou au-dessus.

- N'utilisez que des adhésifs sensibles à la pression de qualité supérieure pour les revêtements de sol en vinyle.
- Veuillez consulter le fabricant de l'adhésif pour déterminer s'il convient à l'utilisation de ce matériau.
- Pour la méthode de collage, suivez les instructions d'installation du fabricant de l'adhésif.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE SOUS-PLANCHER

- Inspectez votre sous-plancher avant de commencer, il doit être propre, sec et de niveau à 5 mm (3/16 po) dans un rayon de 3 m (10 pi). Les supports doivent être exempts d'humidité excessive ou d'alcali. Enlevez la saleté, la peinture, le vernis, la cire, les huiles, les solvants, toute matière étrangère et contaminants.
- N'utilisez pas de produits contenant du pétrole, des solvants ou des huiles d'agrumes pour préparer les substrats, car ils peuvent provoquer des taches et l'expansion du nouveau revêtement de sol.
- Bien que ce revêtement de sol soit imperméable, il ne doit pas être utilisé comme barrière contre l'humidité. Le sous-plancher doit être sec. L'émission d'humidité du sous-plancher ne doit pas dépasser 3 livres de vapeur d'eau sur 1000 pieds carrés dans les 24 heures, telle que mesurée avec le test du chlorure de calcium conformément à la norme ASTM F1869-04 ou ASTM F2170 – l'humidité relative in situ ne doit pas dépasser 75 %.
- Ce produit ne doit pas non plus être installé dans des endroits présentant un risque d'inondation ou d'humidité permanente, comme autour des spas, des saunas ou à l'extérieur.
- Lorsque vous utilisez la méthode d'installation par collage direct, NE PAS inclure un pare-vapeur en film de polyéthylène de 6 mils dans l'assemblage. Le matériau du plancher doit être collé directement sur le sous-plancher. Le plancher ne doit JAMAIS être collé à un pare-vapeur en film de polyéthylène.

AVIS RELATIF AUX SYSTÈMES DE CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT

Les systèmes de chauffage par rayonnement doivent être séparés du produit d'au moins 12 mm (1/2 po). La température maximale de fonctionnement ne doit jamais dépasser 30 °C (85 °F).

- L'utilisation d'un capteur de température au sol est recommandée pour éviter la surchauffe.
- Chaleur rayonnante dans le plancher : Les planchers peuvent être installés sur un système chauffage par rayonnement encastré de 12 mm (1/2 po) en utilisant la méthode de flottement ou de collage.
- Avant de l'installer sur un système de chauffage par rayonnement nouvellement construit, faites fonctionner le système au maximum de sa capacité afin de dissiper toute humidité résiduelle provenant de la couche de ciment du système de chauffage par rayonnement. L'émission d'humidité du sous-plancher ne doit pas dépasser 3 livres de vapeur d'eau sur 1000 pieds carrés dans les 24 heures, telle que mesurée avec le test du chlorure de calcium conformément à la norme ASTM F1869-04 ou ASTM F2170 – l'humidité relative in situ ne doit pas dépasser 75 %.
- Éteignez le chauffage pendant 24 heures avant, pendant et 24 heures après l'installation lorsque celle-ci est effectuée sur des sous-planchers chauffés par rayonnement. Le fait de ne pas éteindre la chaleur peut entraîner une réduction significative du temps de travail de l'adhésif.

- Assurez-vous que la température de la pièce est d'au moins 15 °C (60 °F) pendant l'installation.
- La température du sol ne doit pas dépasser 30 °C (85 °F).
- Une fois l'installation terminée, le système de chauffage doit être mis en marche et augmenté progressivement (par paliers de 5 degrés) jusqu'au retour à des conditions de fonctionnement normales.
- Consultez les recommandations du fabricant du système de chauffage par rayonnement pour plus d'informations.
- Le non-respect des directives du fabricant de l'adhésif peut entraîner une défaillance du produit et annuler la garantie.

AVIS RELATIF AUX TAPIS CHAUFFANTS ÉLECTRIQUES

Les tapis chauffants électriques qui ne sont pas encastrés dans le sous-plancher ne sont pas recommandés pour une utilisation sous les planchers.

- L'utilisation de tapis chauffants électriques qui ne sont pas encastrés et appliqués directement sous les planchers pourrait annuler la garantie de votre plancher en cas de défaillance.
- Il est préférable d'installer le revêtement de sol sur des systèmes de chauffage par rayonnement encastrés dans le sol et de respecter les directives énumérées ci-dessus.

SOUS-PLANCHERS EN BOIS

- Si ce revêtement de sol doit être installé sur un plancher en bois existant, il est recommandé de réparer les planches desserrées ou les grincements avant de commencer l'installation. Clouez ou vissez tous les 15 cm (6 po) le long des solives pour éviter les grincements.
- Les sous-sols et les vides sanitaires doivent être secs. L'utilisation d'un polyéthylène noir de 6 mils est nécessaire pour couvrir la totalité de la terre du vide sanitaire.
- Nous recommandons de poser le produit sur des planchers de bois perpendiculaire aux planches existantes du plancher.
- Tous les autres sous-planchers - contreplaqué, OSB, panneaux de particules, d'agglomérés, etc. doit être structurellement solide et doit être installés selon les recommandations de leur fabricant.

LES SOUS-PLANCHERS EN BÉTON

- Les sols de béton doivent être complètement durcis, pendant au moins soixante (60) jours, être lisses, secs en permanence, propres et exempts de toute matière étrangère comme la poussière, la cire, les solvants, la peinture, la graisse, les huiles et les vieux résidus de colle. Les agents de durcissement et les durcisseurs peuvent provoquer une rupture de l'adhérence et ne doivent pas être utilisés.
- Les dépressions, les rainures profondes, les joints de dilatation et autres imperfections du sol doivent être comblés avec un produit de ragréage et de nivellement.
- Les substrats en béton doivent être plats sur 3 mm (1/8 po) dans un rayon de 2 m (6 pi), ou sur 5 mm (3/16 po) dans un rayon de 3 m (10 pi). Le substrat ne doit pas être incliné de plus de 2,5 cm (1 po) sur 2 m (6 pi) dans aucune direction.
- Des tests d'humidité et d'alcalinité doivent être effectués sur tous les supports en béton, quel que soit le niveau de la pente ou l'âge de la dalle. Effectuez soit le test d'humidité relative (HR) in situ ASTM F2170, soit le test d'humidité du chlorure de calcium ASTM F1869 (MVER : Moisture Vapor Emission Rating). Effectuez un test de pH selon la norme ASTM F710 pour déterminer l'alcalinité de la dalle.
- L'émission d'humidité du sous-plancher ne doit pas dépasser 3 livres de vapeur d'eau sur 1000 pieds carrés dans les 24 heures, telle que mesurée avec le test au chlorure de calcium selon la norme ASTM F1869-04 ou ASTM F2170 – l'humidité relative in situ ne doit pas dépasser 75 %. Si les résultats sont supérieurs à ceux de la référence, il faut alors appliquer une barrière d'humidité en plastique polyéthylène de 6 mils minimum.
- Veuillez vous référer à la section Garantie limitée concernant la couverture des dommages causés par l'eau.

REVÊTEMENTS DE SOL EXISTANTS

- Le revêtement de sol peut être installé sur la plupart des revêtements de sol à surface dure existants, à condition que le revêtement de sol existant soit propre, plat, sec, solidement fixé, et structurellement solide.
- Les revêtements de vinyle en rouleau ou feuille existants ne doivent pas être trop épais et

coussinés et ne doivent pas dépasser une couche d'épaisseur. Une sous-couche molle et des substrats mous diminueront la résistance inhérente des produits aux marques.

- N'utilisez jamais de solvants ou de décapants à base d'agrumes pour enlever les vieux résidus d'adhésif. Les résidus de solvants laissés dans et sur le sous-plancher peuvent affecter le nouveau revêtement de sol.

N'INSTALLEZ PAS SUR

- Les planchers de bois franc ou les sous-planchers de bois qui reposent directement sur le béton ou le bois ou le contreplaqué surdimensionné utilisé sur le béton.
- Tout type de tapis.
- Les revêtements de sol existants en vinyle doublés de mousse.
- Les planchers flottants de tout type, les planchers en pose libre et les feuilles de vinyle fixées sur le périmètre.

III. INSTALLATION

- Enlevez la plinthe, les moulures de quart de rond, le socle mural, les appareils électroménagers et les meubles de la pièce. Pour de meilleurs résultats, les moulures de porte doivent être coupées de manière à permettre au revêtement de sol de bouger librement sans être pincé. Après les travaux de préparation, balayez et passez l'aspirateur dans toute la zone de travail pour enlever toute la poussière et les débris.
- Avec un plancher à installation flottante, vous devez toujours vous assurer de laisser un espace de 6 mm (1/4 po) entre les planches et les murs, les tuyaux, les piliers, les escaliers, etc. Ces espaces seront couverts par des moulures de finition après l'installation du plancher. Conseil : Lors de l'installation autour des tuyaux, percez des trous de 12 mm (1/2 po) plus grands que le diamètre des tuyaux.
- Dans la mesure du possible, planifiez la disposition des planches de manière à ce que les joints ne tombent pas sur les joints ou les coutures

du support existant. Les joints d'extrémité des planches doivent être décalés à une distance minimale de 20,32 cm (8 po). Ne les installez pas au-dessus des joints de dilatation. Évitez d'installer des pièces de moins de 30 cm (12 po) au début ou à la fin des rangées.

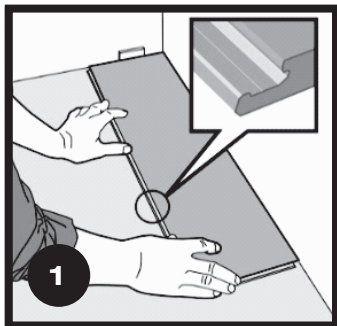
- N'installez pas vos armoires de cuisine directement sur votre revêtement de sol. Des cales d'espacement doivent être placées entre les armoires et le sol pour garantir la qualité de l'installation et l'espace de dilatation du vinyle.
- Décidez du sens de l'installation. Il est recommandé d'installer les planches dans le sens de la longueur et parallèlement à la direction principale de la lumière.
- Mesurez la surface à installer : La largeur des planches de la dernière rangée ne doit pas être inférieure à 50 mm (2 po). Si c'est le cas, ajustez la largeur de la première rangée à installer. Dans les couloirs étroits, il est recommandé d'installer le plancher parallèlement à la longueur de la salle.

IV. TERMINER L'INSTALLATION

- Remplacez les moulures et la plinthe, en laissant un léger espace entre les moulures et les planches.
- Clouez la moulure au mur, et non à travers le plancher.
- Aux entrées de porte et aux autres endroits où les planches du revêtement de sol peuvent rencontrer d'autres revêtements de sol, il est préférable d'utiliser une moulure en «T», ou une moulure semblable, pour couvrir le rebord exposé, mais

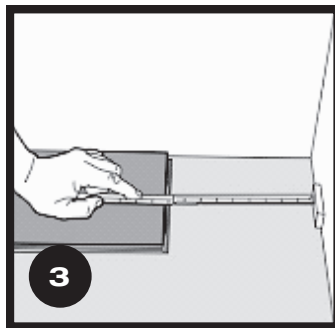
sans pincer les planches. Laissez un petit espace de dilatation entre les planches et la surface adjacente.

- Après l'installation, assurez-vous que le revêtement de sol n'est pas exposé à des températures inférieures à -15 °C (0 °F) ou plus de 60 °C (140 °F).



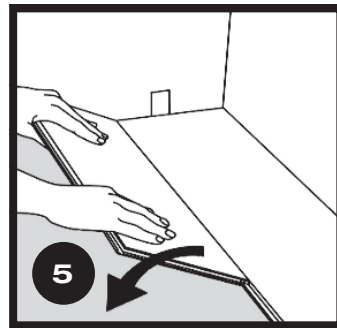
Après avoir soigneusement nettoyé le sous-plancher, vous devez commencer à poser de gauche à droite. Positionnez la première planche de manière à ce que le bord rainuré soit face à vous. Utilisez une entretoise pour définir un espace de 1/4" (6 mm) entre le plancher et le mur.

deux planches soient parfaitement alignées. Continuez à installer la première rangée jusqu'à ce

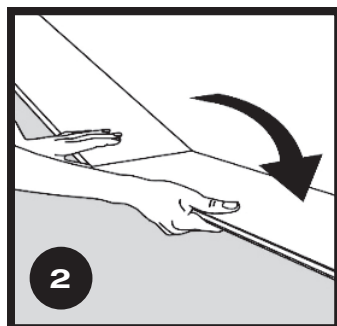


À la fin de la première rangée, laissez un espace d'expansion de 6 mm (1/4 po) au mur et mesurez la longueur de la dernière planche à poser.

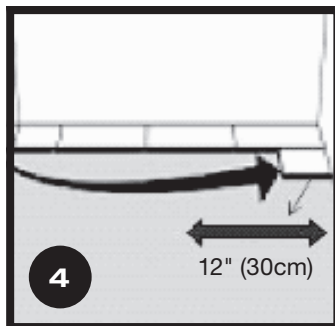
la pièce coupée de la rangée précédente pour commencer la rangée suivante.



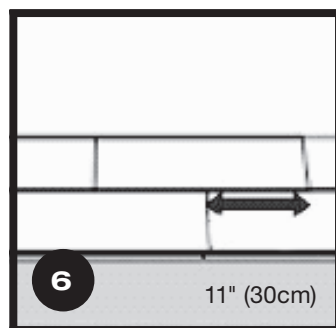
Insérez la planche contre la rangée précédente et poussez-la vers le bas.



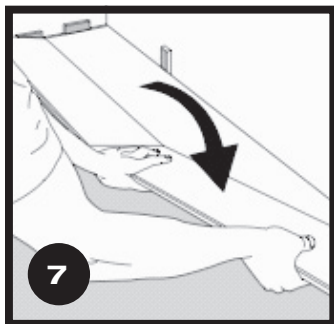
Deuxième planche de la première rangée. Placez d'abord la planche du côté court, puis tapez doucement sur l'extrémité avec un maillet en caoutchouc pour qu'elle s'enclenche fermement dans la planche précédente jusqu'à ce que les deux soient à la même hauteur. Assurez-vous que les



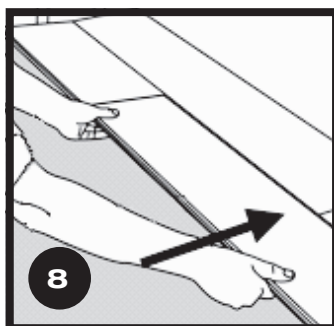
Commencez la deuxième rangée avec la partie coupée restante de la dernière planche de la rangée précédente. Cette petite planche doit mesurer au moins 30 cm (12 po). Sinon, coupez une nouvelle planche en deux et utilisez-la pour commencer la deuxième rangée. Lorsque cela est possible, utilisez



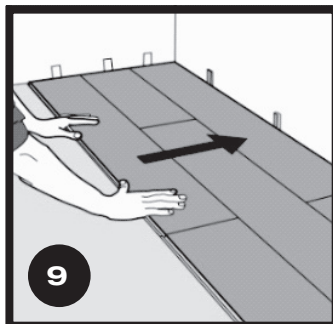
Assurez-vous que les joints d'extrémité de toutes les planches soient décalés d'au moins 30 cm (12 po).



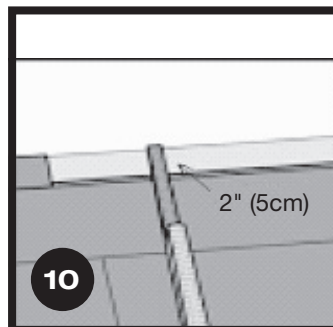
Enclenchez le côté court et placez-le fermement à l'extrémité courte de la planche gauche.



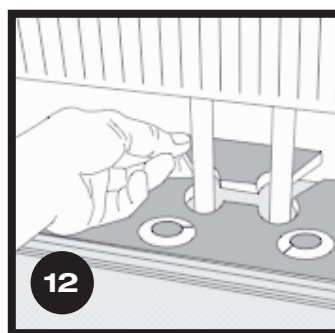
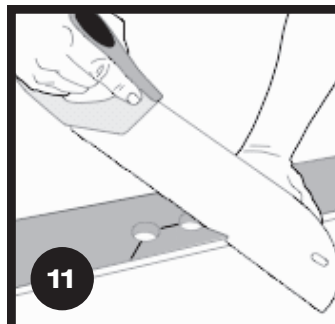
Faites tomber le côté long de la planche dans la rainure de la rangée précédente et placez-la bien serrée sur la planche précédente avec un angle de 30 degrés, puis tapez doucement sur l'extrémité avec un maillet en caoutchouc pour qu'elle s'enclenche fermement dans la planche précédente jusqu'à ce que les deux soient à la même hauteur. Veillez à ce que les deux planches soient parfaitement alignées.



Après avoir installé les 2 ou 3 premières rangées de planches, vérifiez à l'aide d'un cordeau à tracer ou d'un ruban à mesurer que les rangées sont toujours droites. Si ce n'est pas le cas, il se peut que le mur de départ présente des irrégularités qui ont provoqué une déviation des rangées lors de l'installation.



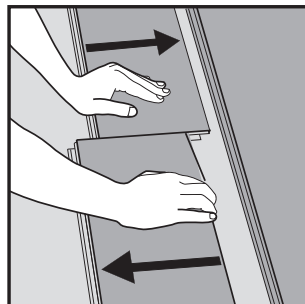
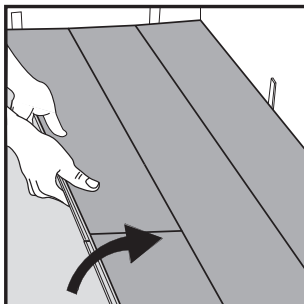
La dernière rangée de lames de plancher doit avoir au moins 2" (5 cm) de large. Si nécessaire, réduisez la largeur de la première rangée.



Lorsque vous percez des trous autour d'un objet vertical, assurez-vous que les trous sont plus grands que la largeur de l'objet, en coupant la petite zone et en remplissant la face intérieure.

V. DÉMONTAGE

Séparez toute la rangée en la soulevant délicatement en angle. Pour séparer les planches, laissez-les à plat sur le sol et écartez-les en les faisant glisser les côtés courts. Si les planches ne se séparent pas facilement, vous pouvez soulever légèrement les planches (5 °) en les faisant glisser pour les séparer.



Partie 2. ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Il s'agit d'un guide d'entretien complet pour les produits de revêtement de sol MaxCore™ ou TerraCore™ de LUCIDA SURFACES. Le respect de ce guide est obligatoire pour valider votre garantie résidentielle et commerciale exclusive par LUCIDA SURFACES. Contactez LUCIDA SURFACES pour toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir.

AVANT ET APRÈS L'INSTALLATION

Les revêtements de sol de LUCIDA SURFACES ont été conçus et fabriqués intelligemment pour fournir des systèmes de revêtement de sol robustes et nécessitant peu d'entretien pour les applications résidentielles et commerciales. Le respect de ce guide est obligatoire pour valider la garantie exclusive et garantir une expérience satisfaisante.

- - Avant et après l'installation, assurez-vous que votre revêtement de sol reste dans les conditions environnementales appropriées spécifiées dans le guide d'installation de votre produit.
- - Pour les installations avec un adhésif, attendez cinq (5) jours avant d'utiliser une vadrouille humide pour nettoyer vos revêtements de sol afin de

permettre à l'adhésif d'adhérer complètement au sous-plancher et au revêtement de sol.

- Immédiatement après l'installation, utilisez un chiffon humide pour essuyer tout excès d'adhésif avant de le laisser durcir. L'adhésif qui a séché peut être enlevé à l'aide d'un grattoir en plastique; n'utilisez pas de grattoir pointu ou métallique.
- Après l'installation, passez une vadrouille sèche ou un aspirateur sur la zone d'installation pour enlever les débris et la saleté.
- Des patins en feutre doivent être placés sous les pattes de tous les meubles comme les canapés, les tables et les chaises. Cela protégera votre revêtement de sol des dommages et permettra aux meubles de glisser sans effort sur le plancher. Les dommages causés à la surface du revêtement de sol par des objets qui traînent dessus ne sont pas couverts par la garantie.
- Assurez-vous que les revêtements de sol sont correctement protégés pendant l'installation si d'autres corps de métier travaillent dans l'environnement. Les dommages causés par les travailleurs dans la zone d'installation ne sont pas

couverts par la garantie.

- Il est recommandé pour les applications résidentielles, et obligatoire pour les applications commerciales qu'un tapis de protection soit utilisé dans les entrées. N'utilisez pas de tapis avec endos de caoutchouc, puisqu'ils sont reconnus pour décolorer les couches d'usure et ne sont pas couverts par la garantie.
- Essayez immédiatement les produits chimiques qui peuvent décolorer et endommager le revêtement de sol.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Le nettoyage de vos revêtements LUCIDA SURFACES® MaxCore™ ou TerraCore™ est un jeu d'enfant, car tous nos produits sont fabriqués avec une couche d'usure robuste recouverte de polyuréthane. Veuillez suivre le guide de nettoyage décrit ci-dessous.

- Utilisez uniquement un nettoyeur à pH neutre pour nettoyer vos revêtements de sol, comme un détergent à vaisselle doux semblable au Dawn. L'utilisation de détergents plus puissants tels que Pine Sol est acceptable à condition que le nettoyage soit suivi d'un rinçage pour éliminer tout résidu. Le fait de ne pas rincer les revêtements de sol peut provoquer une accumulation de détergent et peut ternir la finition de votre plancher (ce qui n'est pas couvert par la garantie). Les nettoyeurs ne doivent être utilisés qu'avec parcimonie; il n'est pas toujours préférable d'en utiliser beaucoup.
- L'utilisation de nettoyeurs abrasifs et puissants tels que l'eau de javel ou les solvants annule la garantie contre l'usure. Utilisez uniquement des vadrouilles à fibres non abrasives pour nettoyer. Balayez ou passez l'aspirateur quotidiennement en utilisant des accessoires à poils doux.
- Ne laissez pas d'eau stagnante sur la surface de votre revêtement de sol. Bien qu'il soit complètement étanche, l'eau stagnante peut s'infiltrer dans le sous-plancher, par les joints

du revêtement de sol entraînant des problèmes d'adhésif et de moisissure dans le sous-plancher

- Balayez ou passez l'aspirateur journalièrement.
- Nettoyez immédiatement les déversements et les liquides excessifs.
- Utilisez une vadrouille humide et un nettoyeur recommandé pour les planchers de vinyle.
- Utilisez des dispositifs de protection, tels que des protections en feutre sous les meubles.
- Placez un tapis aux entrées extérieures pour réduire la quantité de saleté apportée dans votre maison. N'utilisez pas de tapis avec un endos en latex ou en caoutchouc, car ces matériaux peuvent provoquer une décoloration permanente.
- N'utilisez pas de nettoyeurs abrasifs, d'eau de javel ou de cire pour entretenir le sol.
- Ne traînez pas et ne faites pas glisser d'objets lourds sur le sol.

SOINS PRÉVENTIFS

- En cas de déménagement d'appareils électroménagers ou de meubles lourds il est toujours judicieux de poser un panneau de contreplaqué, ou un matériau semblable, sur votre plancher et déplacez l'objet sur cette protection. Cela protège votre revêtement de sol contre les éraflures, les entailles et les dommages.
- Les meubles et appareils lourds doivent être équipés de protections qui ne tachent pas le plancher conçus pour les grandes surfaces.
- Les meubles à roues ou à roulettes doivent pouvoir pivoter facilement et être adaptés aux revêtements de sol résilients. N'utilisez PAS de roues à billes, car elles peuvent endommager le plancher. Les chaises à roulettes doivent avoir de larges roulettes en caoutchouc. Placez des tapis de protection sous les chaises de bureau.
- Utilisez des protecteurs de plancher sous les meubles pour réduire l'apparition de marques. En règle générale, plus l'article est lourd, plus le protecteur de plancher doit être grand.

Partie 3. Garantie

Garantie résidentielle limitée de vingt-cinq (25) ans de Lucida Surfaces®.

Lucida Surfaces® LLC (« Lucida ») offre la garantie résidentielle limitée suivante de vingt-cinq (25) ans à l'acheteur initial, tant qu'il possède le produit de revêtement de sol et l'utilise dans des conditions normales :

La surface du revêtement MaxCore™ ou TerraCore™ ne se perforera pas en raison de l'usure;

Les planches ne se décolorent pas sous l'effet du soleil ou de la lumière;

Les planches ne se tacheront pas dans des conditions normales;

Les planches résisteront aux dommages causés par l'humidité due au nettoyage humide et aux déversements quotidiens;

Le joint de verrouillage Unilin™ restera solide dans des conditions d'utilisation normales.

La garantie limitée ne couvre pas la décoloration due à la moisissure ou aux infiltrations d'eau, aux inondations, aux fuites de plomberie ou d'appareils, à l'eau qui pénètre par les portes coulissantes en verre, ainsi qu'à la défaillance du revêtement de sol due à la pression hydrostatique ou à l'émission de vapeur d'eau. Cette garantie limitée est soumise aux conditions décrites dans la section « Conditions » ci-dessous et ne s'applique pas si elle est utilisée dans un cadre commercial.

Garantie limitée de six (6) mois sur la fabrication de Lucida Surfaces®.

Lucida Surfaces® offre une garantie limitée à l'acheteur initial pendant six (6) mois à compter de la date d'achat couvrant tout défaut de fabrication du produit de revêtement de sol.

La garantie limitée de fabrication de six (6) mois de Lucida Surfaces® est soumise à la condition suivante : Cette garantie limitée ne couvre pas les dommages qui surviennent pendant l'expédition ou l'installation.

Garantie commerciale limitée de dix (10) ans pour les surfaces Lucida®

Lucida Surfaces® offre à l'acheteur initial la garantie commerciale limitée suivante pendant dix (10) ans à compter de la date d'achat : La surface du revêtement MaxCore™ ou TerraCore™ ne se perforera pas en raison de l'usure;

Les planches ne se décolorent pas sous l'effet du soleil ou de la lumière;

Les planches ne se tacheront pas.

Cette garantie limitée est soumise aux conditions décrites dans la section « Conditions » ci-dessous et ne s'applique que si elle est utilisée dans l'un des espaces commerciaux suivants :

Commerce de détail : entrées*, salle de vente/salle d'exposition, caisses, salles de pause, cabines d'essayage, bureaux, pièces de rangement.

Bureaux de médecins : entrées*, halls, salles d'attente, couloirs, postes d'infirmières, bureaux, salles de pause, pièces de rangement.

Hôtels : entrées*, halls, couloirs, chambres, salles de conférences, cuisinettes, salons, bureaux.

Bureaux d'affaires : entrées*, halls, couloirs, bureaux, salles de conférence, salles de pause.

Restaurants : entrées*, halls, couloirs, bureaux.

Milieus scolaires : entrées*, halls, couloirs, bureaux, salles de classe, pièces de rangement, halls de résidence, espaces communs.

Logements multifamiliaux : entrées*, halls, espaces communs, couloirs, bureaux, pièces de rangement, appartements individuels.

*Des tapis sont nécessaires à toutes les entrées

Tous les espaces doivent être évalués avant l'installation du revêtement de sol afin de déterminer si d'autres mesures doivent être prises ou si des conditions doivent être respectées, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences en matière de contrôle de l'électricité statique, les codes de santé et de construction, la résistance au glissement, la circulation à fort impact et l'exposition à l'humidité et à l'eau. En dehors de la garantie spécifique identifiée ci-dessus, Lucida Surfaces® ne fournit aucune garantie supplémentaire et Lucida Surfaces® ne garantit pas que les utilisations identifiées ci-dessus sont conformes aux réglementations ou codes de construction, de santé, d'inspection ou autres réglementations ou codes municipaux applicables. Lucida Surfaces® n'est pas responsable des utilisations non conformes à une réglementation ou à un code. Une évaluation appropriée de l'emplacement et de l'utilisation doit être appliquée. Contactez votre représentant Lucida Surfaces® pour toute question concernant les performances dans des lieux spécifiques.

La garantie limitée résidentielle de vingt-cinq (25) ans de Lucida

Surfaces® et la garantie limitée commerciale de 10 ans sont soumises aux conditions suivantes : Les planches doivent être installées correctement conformément aux instructions de pose de Lucida Surfaces®. Les instructions doivent être obtenues auprès d'un détaillant ou sur le site www.LiveOnLucida.com. Une installation correcte comprend, sans s'y limiter, les éléments suivants : Un test d'humidité doit être effectué pour déterminer s'il y a une humidité excessive dans le sous-plancher. Lors d'une installation sur du béton, un test d'humidité au chlorure de calcium doit être effectué. Les lectures supérieures à 5 livres de vapeur d'eau sur 1 000 pieds carrés dans les 24 heures sont inacceptables pour l'installation. Si un humidimètre est utilisé, une lecture supérieure à 4,5 % est inacceptable. Un pare-vapeur à film de polyéthylène ne doit pas être utilisé sur des sous-planchers en bois. Les relevés d'humidité des sous-planchers en bois ne doivent pas dépasser 14 % pendant toute l'installation. La sous-couche de mousse doit être conforme ou supérieure à 2,0 lb de mousse de polyéthylène (1,9-2 lb de densité), sans CFC, d'une épaisseur de 1,8 mm à 2,1 mm. Lors de l'installation d'un produit Lucida Surfaces® dans des situations particulières telles que le terrazzo, les piliers et poutres ou le chauffage par rayonnement, et pour savoir comment acclimater correctement votre sol, veuillez contacter notre service d'assistance téléphonique aux consommateurs au 1-845-877-7008 aux États-Unis ou au 1-514-587-9926 au Canada, ou visitez le site www.LiveOnLucida.com pour obtenir des informations complémentaires importantes.

Le revêtement de sol doit être utilisé à l'intérieur uniquement dans un endroit sec et climatisé. Le revêtement de sol doit être entretenu conformément aux instructions d'entretien et de maintenance de Lucida Surfaces®. Les dommages ne doivent pas avoir été causés par un entretien inapproprié ou insuffisant ou par des accidents, tels que des dommages causés par des rayures, des chocs ou des coupures. Les dommages résultant de l'utilisation d'une vadrouille à jet, d'un vaporisateur ou d'une vadrouille humide avec le revêtement de sol ne sont pas couverts par cette garantie limitée. L'usure de la surface doit être facilement visible (c'est-à-dire environ 1 pouce carré). La réduction de la brillance ou du lustre n'est pas une usure de surface et n'est pas couverte par ces garanties limitées. Ces garanties limitées ne s'appliquent pas aux dégâts d'eau, y compris, mais sans s'y limiter, les dégâts causés par les inondations, l'eau stagnante (eau qui reste sur les planches pendant plus de 30 minutes), les fuites de tuyaux, les défaillances mécaniques, les fuites d'appareils ou l'urine d'animaux domestiques. Ces garanties limitées ne s'appliquent pas aux dommages causés par l'eau ou l'humidité dans le sous-plancher ou sous le revêtement de sol, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages causés par la pression hydrostatique du sous-plancher (eau ou humidité sous les planches qui est transmise à la surface par une pression exercée) ou d'autres conditions qui font que l'eau ou l'humidité se trouve sous le plancher. Afin de conserver la caractéristique de résistance à l'eau à 100 % de MaxCoreTM ou TerraCoreTM, les planches coupées doivent être rescellées avec du mastic silicone.

Ces garanties limitées ne s'appliquent pas aux revêtements de sol installés sur un sous-plancher de béton, à moins qu'un pare-vapeur en film de polyéthylène non recyclé (100 % de résine vierge) de 6 mils d'une densité de 0,92 lb/pied cube et d'une tolérance d'épaisseur de +/- 10 % ne soit installé sur le sous-plancher de béton et qu'il n'émette pas plus de 5 livres de vapeur d'eau sur 1 000 pieds carrés dans les 24 heures.

Ces garanties limitées ne s'appliquent pas aux moulures. L'installation

d'un revêtement de sol qui présente un défaut de fabrication n'est pas couverte par ces garanties limitées.

Comment faire une réclamation

Toute réclamation au titre de l'une des garanties limitées ci-dessus doit être faite en contactant votre détaillant dans les trente (30) jours suivant la détection du motif de la réclamation. En outre, toute réclamation au titre de l'une des garanties limitées ci-dessus doit être faite avant la fin de la période de garantie limitée applicable. Une preuve d'achat, y compris la date d'achat, doit être présentée pour faire une réclamation.

Responsabilité de Lucida Surfaces

Si Lucida Surfaces® accepte une réclamation au titre de l'une des garanties limitées ci-dessus, Lucida Surfaces® réparera ou remplacera, à sa discrétion, le matériau de revêtement de sol Lucida Surfaces® concerné uniquement. Si Lucida Surfaces® détermine, à sa seule discrétion, qu'une telle réparation ou un tel remplacement n'est pas raisonnablement réalisable, Lucida Surfaces® peut choisir de rembourser le prix d'achat du matériau de revêtement de sol Lucida Surfaces® concerné. Si le modèle faisant l'objet d'une réclamation n'est plus disponible, Lucida Surfaces® remplacera les matériaux de planches affectés par un autre modèle de Lucida Surfaces® de valeur égale ou supérieure, à la discrétion de Lucida Surfaces®. Dès l'approbation de la demande de garantie, Lucida Surfaces® vous fournira des instructions sur la manière de procéder pour faire réparer ou remplacer votre revêtement de sol, et vous devrez vous conformer à ces instructions dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'approbation de la demande, faute de quoi vos droits au titre de la garantie limitée seront réputés abandonnés. Les recours ci-dessus sont les seuls et uniques recours en cas de réclamation concernant ce produit. Ces garanties limitées vous donnent des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un État ou province à l'autre.

Clause de non-responsabilité

LUCIDA SURFACES® DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, EN CE QUI CONCERNE CE PRODUIT.

Lucida Surfaces® décline toute responsabilité pour les dommages accessoires et consécutifs. Certains États ou certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs, de sorte que la limitation ou l'exclusion ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. Ces garanties limitées ne sont pas transférables. Elles ne s'appliquent qu'au consommateur initial. Les échantillons, descriptions et autres informations concernant le produit contenues dans les catalogues, publicités ou autres documents promotionnels de Lucida Surfaces® ou les déclarations faites par les représentants ou distributeurs sont uniquement destinés à des fins d'information générale et ne lient pas Lucida Surfaces®. Aucun représentant commercial ou distributeur n'a le pouvoir d'établir, d'étendre ou de modifier de quelque façon que ce soit les garanties de Lucida Surfaces®. Les dispositions de ces garanties limitées sont réputées divisibles et l'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition n'affecte pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Ces garanties limitées constituent l'accord complet des parties, et aucune renonciation ou modification ne sera valable si elle n'est pas faite par écrit et signée par un représentant autorisé de Lucida Surfaces®.



Lucida Surfaces USA

55 Haul Road
Wayne, NJ 07470
1-845-877-7008

Lucida Surfaces Canada

8620 Rue Pascal-Gagnon
Montreal, QC H1P 1Z1
1-514-587-9926

sales@lucidasurfaces.com

www.LucidaSurfaces.com